



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, de l'Intégration
et à la Grande Région

Luxembourg, le 09 décembre 2020

Aux gestionnaires et directions des
structures d'hébergement pour
personnes âgées

Objet : Communication

« Suite à la mise à disposition des tests antigéniques par le gouvernement, suite à la publication des recommandations y afférentes, et suite à une réunion du conseil de gouvernement en date du 09 décembre 2020, le ministre de la famille et de l'intégration et le ministre de la santé invitent les gestionnaires des structures d'hébergement pour personnes âgées, à tester les visiteurs qui se rendent dans une chambre d'un résident à l'aide d'un test antigénique. Cette opportunité devra être offerte aux visiteurs d'ici jusque mi-janvier 2021.

Les deux ministres tiennent à rappeler que même en cas de résultat négatif, les visiteurs restent obligés de respecter les mesures de précaution. Le port du masque, les règles d'hygiène et la distance entre les personnes restent donc de vigueur.»